

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service du développement

Ghana 861.5 - den

Berne, le 18 septembre 1990

Note

Proposition pour une ABP 6

Note à: gir, jag, red

Copie à: ger/rie, SF II, den
Section financière, DDA
M. Bisaz, DDA
Accra: Ambassade de Suisse; M. Brawand, Bucu

an	HRO	BSZ	IK			2/a
Date	20.9		27.9			24.9
Visa	HRO		K			IK
EDA		19.00.90				17
Ref.	f. 3M Ghana 9					

Lors de la réunion du Groupe consultatif pour la Ghana en mars 1989, la Suisse a annoncé son intention d'octroyer à ce pays une aide à la balance des paiements d'environ 10 mio fr. pour les années 89/90. Début 1990, il était prévu que les procédures adoptées soient les mêmes que celles mises en place dans le cadre de l'ABP 4, celles-ci ayant donné de bons résultats tant au niveau des biens financés qu'en matière de rapidité de déboursement de l'aide (aide bilatérale, allocation par l'intermédiaire du système de vente aux enchères de devises). Depuis le printemps dernier, cependant, les modifications apportées par le Gouvernement ghanéen au marché de vente aux enchères ne permettent plus le financement direct d'importations: les importateurs n'ont plus d'accès direct au marché, seuls les intermédiaires financiers y présentent des offres (commandes groupées). Les procédures de l'ABP 4 ne pouvant plus être appliquées, un autre mode d'allocation doit être étudié pour l'ABP 6.

Aide bilatérale

Au cas où l'aide serait octroyée sous une forme bilatérale, une allocation administrative devrait à nouveau être envisagée, avec identification d'entreprises prêtes à entreprendre des travaux de réhabilitation ou à importer des moyens de production dans les secteurs soutenus jusqu'à aujourd'hui (pharmaceutique, textile). Une telle solution présente plusieurs inconvénients:

- Le Gouvernement ghanéen tente de mettre en place un marché interbancaire, où le rôle de la Banque du Ghana se limite à étudier les offres des intermédiaires financiers, plutôt que celles des importateurs individuels. Une allocation administrative va à l'encontre de cette politique, et constitue un pas en arrière par rapport aux procédures acceptées lors de l'ABP 4.
- Les importateurs ayant bénéficié de l'ABP 4 ont été sélectionnés en fonction de leur compétitivité sur le marché de vente aux enchères de devises. Négligeant cet aspect de compétitivité interne, une allocation administrative présente le risque de soutenir des entreprises dont la base financière n'est pas saine (exemple de Seraphim Surgicals, dans le cas des ABP 2 et 3), le risque également de soutenir des projets dans le secteur public qui, s'ils sont jugés prioritaires par le gouvernement, ne débouchent pas sur des résultats très encourageants (exemples: camions Saurer dans le domaine

Note

des transports; ascenceurs Schindler, dans le cas du Ministère de la santé ; matériel éducatif, dans le cas du Ministère de l'éducation).

- Les entreprises susceptibles d'être soutenues dans les secteurs pharmaceutique et textile sont relativement limitées. La plupart ont déjà bénéficié des fonds des ABP 3 et 4 pour l'importation de matières premières. Un nouveau soutien à ces entreprises ne se justifie pas entièrement, les ABP ayant pour but de fournir une aide ponctuelle.
- La gestion d'une aide bilatérale, sans le soutien d'un responsable suisse sur place, n'est pas toujours des plus aisées. Or, à partir de juin 1991, le Buco d'Accra pourrait être supprimé (phasing out BAWI + le Ghana n'est pas un pays de concentration de la DDA).

La Banque du Ghana nous a mentionné une autre possibilité d'allocation de nos fonds: procéder au remboursement d'importations. Une telle solution ne nous semble pas devoir être retenue car elle ne présente aucun avantage par rapport à un cofinancement (procédures identiques à un cofinancement, avec charge administrative plus lourde).

Cofinancement

Un cofinancement ne comporte pas les inconvénients mentionnés ci-dessus. Une participation au **Structural adjustment loan III** (SAL III) ou au **Financial sector adjustment credit II** (FINSAC II) pourrait être envisagée.

Un cofinancement du FINSAC II présenterait plusieurs avantages par rapport à un cofinancement du SAL III:

- Concentration sur un secteur: un tel cofinancement constituerait une suite à celui réalisé par l'OFAEE dans le cadre du FINSAC I (ABP 5)¹. Par ailleurs, la DDA finance l'assistance technique nécessaire à la restructuration du système bancaire ghanéen.
- Contacts: les contacts avec les représentants de la Banque mondiale et de la Banque du Ghana resteraient identiques, facilitant les démarches à entreprendre (missions conjointes, information sur le déboursement et l'utilisation de notre aide, etc...).
- Demande de la Banque mondiale: elle permettrait de répondre favorablement à la Banque mondiale, qui nous a déjà soumis une demande pour la poursuite de notre soutien dans ce secteur (voir annexe).

La conditionnalité d'un cofinancement portant sur les réformes économiques plutôt que sur les importations elles-mêmes, les risques principaux liés à ce genre d'opération ont trait:

- au type de biens importés: la liste négative de la Banque mondiale est relativement limitée, et des biens de seconde priorité sont admissibles pour financement,

1. Selon note du 29.8.90, il est également prévu que les soldes des ABP 2, 3 et 4, soit environ 3 mio frs, soient affectés au FINSAC I (déboursement sur la 3ème tranche du programme)

Note

- au type d'informations fournies par la Banque mondiale: les catégories dont disposent la Banque pour classer les biens importés sont peu nombreuses, ce qui rend difficile une appréciation réelle de l'impact sectoriel de l'aide.

Calendrier

Que l'ABP 6 soit octroyée sous une forme bilatérale ou sous forme de cofinancement, la signature de l'accord est à prévoir en 1991. Dans le cas d'une aide bilatérale, les démarches indispensables (identification d'entreprises susceptibles de bénéficier de nos fonds, mission de préparation, mises en place des procédures, proposition au Conseil fédéral) pourront difficilement être effectuées d'ici la fin de l'année. Dans le cas d'un cofinancement, la Banque mondiale s'est donnée le calendrier suivant:

SAL III :

Appraisal mission	Novembre 1990
Négociations	Février- mars 1991
Présentation au Conseil d'administration	Mai-juin 1991

FINSAC II :

Appraisal mission	Février 1991
Négociations	Avril 1991
Présentation au Conseil d'administration	Juin 1991

Proposition

Octroi d'une aide à la balance des paiements sous forme de cofinancement au FINSAC II.

Ch. Deschenaux

911440 EDA CH
wbk wash tbx5

Bundesamt für Aussenwirtschaft	
No.	799. 210
EE	
R	10. AUG. 1990
<i>[Signature]</i>	
Kopie an	

10. Aug. 1990 14 10



zczc tbx41967 f4es1678
wdial
ref : af4ie
845 911440 =

-office federal des affaires, économiques et extérieures, berne,
-switzerland

-attn: mme. deschenaux
bt

washington dc - 8-aug-90

for: mme. deschenaux, office federal des affaires, économiques et
extérieures, berne, switzerland

ref: financial sector adjustment credit (1911-gh)

(aaa) further to our discussion today, this is to advise you that we plan to visit accra in november this year to review progress in meeting conditions of third tranche of the above project. on the basis of the recent ida mission's review of progress made thus far, we expect that third tranche could be released before end december 1990.

(bbb) as you may have noted from mission's aide memoire, we are planning a second financial sector adjustment operation in ghana, which we plan to appraise in february 1991. in this regard, we hope that we can count on support from you and to continue to work with you in this proposed second operation. the close working relationship, coordination and knowledge of ghana's financial sector as well as of our respective operational requirements that has been built up over the years, will contribute to the success of this important operation. your participation will of course also be of great benefit in terms of efficiency and continuity for both ghana and the bank.

best regards, k. k. framji, principal financial analyst, western africa department, industry and energy operations.

=08091622

nnnn

wbk wash tbx5

†

911440 EDA CH